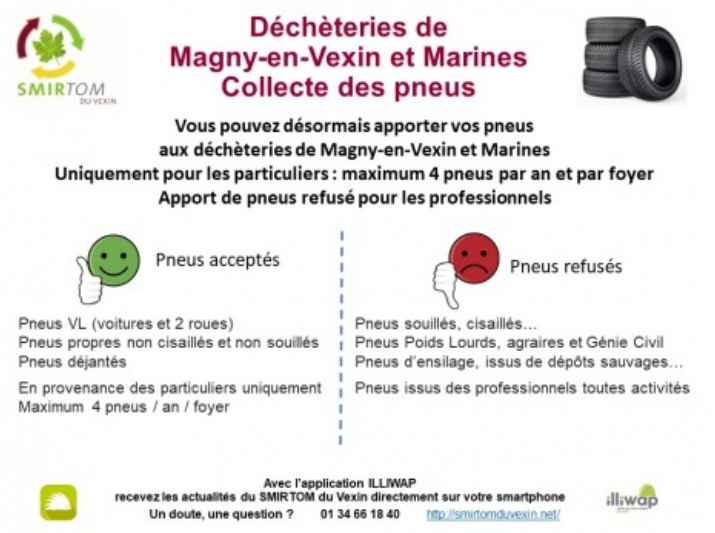
Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

SMIRTOM du Vexin : mise en place de la collecte des pneus



Les pneus sont désormais repris sur les déchèteries de Magny-en-Vexin et Marines.

- Pneus des particuliers uniquement
- Pneus des professionnels toutes activités refusés
- Maximum quatre pneus par an et par foyer
- Pneus véhicules légers uniquement (voitures et deux roues)
- Pneus déjantés, propres, non souillés, non cisaillés, non peints

